

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de Meurthe-et-Moselle au cours de sa séance du 12 Octobre 1936

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER

Sont inscrits à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930, le sol de la Place Duroc, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), les façades et toitures des maisons entourant cette place et les terrains nus appartenant aux propriétaires suivants:

<u>Numéros de l'immeuble</u>		<u>- Nom du propriétaire et Adresse</u>
1 Place		M. GIME Eugène, 46, avenue de France à Nancy
5 bis	d°	M.me Veuve PERRIN, Léopold, 18, rue Clémenceau à Pont-à-Mousson
7 - 9	d°	MM. FAUCHEUR Pierre et Louis, 7-9 Place Duroc à Pont-à-Mousson
16 bis	d°	M. POUILLEUX Auguste, 16bis, place Duroc à Pont-à-Mousson
34	d°	M. BRAJOU Jean, à Darrazac (Corrèze)
36	d°	Mme Veuve KAUFMANN François, 36 Place Duroc à Pont-à-Mousson
44	d°	M. PABST Eugène, 44 Place Duroc à Pont-à-Mousson
48	d°	M. DELHALT Maurice, 48, place Duroc à PONT A MOUSSON

Numéro de l'immeuble - Noms du propriétaire et Adresse

- |   |  |
|---|--|
| 54 Place Duroc                          | - M. HIPOLITE Louis, 22 Place Duroc<br>à Pont-à-Mousson            |
| 56 d°                                   | - Mme LAVIOLLE Lucie, 56 Place Duroc<br>à Pont-à-Mousson           |
| 2 Rue du Maréchal<br>Joffre             | - M. BENDEL Maurice, 22 rue du Maréchal<br>Joffre à Pont-à-Mousson |
| 1, rue de Lemud<br>(immeuble détruit)   | - Mme DOMMARTIN, 1, rue Pierre Hardie<br>à Metz                    |
| 50-52 Place Duroc<br>(immeuble détruit) | - Ville de Pont-à-Mousson  |

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Pont-à-Mousson et aux propriétaires intéressés.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 12 1900

*Le Préfet*  
M. de la Roche-Beaucourt

*A* 